

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 10 décembre 2023

Objet : délégation de signature à **Mme Lucie MARTIN**, Responsable de service au sein du Pôle espace public et mobilité durable, et à **Mme Sophie RETSCH**, directrice au sein du Pôle espace public et mobilité durable à Limoges Métropole.

N° 24010

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-10 ;

Le Code de l'urbanisme et notamment l'article 423-1 ;

La délibération n°11 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par écrit, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que Mme Lucie MARTIN assure les fonctions de Responsable du service droit des sols au sein du Pôle espace public et mobilité durable ;

CONSIDÉRANT que Mme Sophie RETSCH assure les fonctions d'attachée au sein du Service droit des sols.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 522-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lucie MARTIN, Responsable du service droit des sols au sein du Pôle espace public et mobilité durable, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'attribution des autorisations d'urbanisme (avis, bordereaux et courriers adressés aux Maîtres) ;

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lucie MARTIN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Sophie RETSCH.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,

Signé électroniquement le 21/12/2023
Par Stéphane SUZIN

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Reçu le 21/12/2023, **Stéphane SUZIN**, Président de Limoges Métropole

Le **Président de Limoges Métropole** a électroniquement complété dans un délai de deux mois, à l'adresse **president@limogesmetropole.fr**, le formulaire de formalisation de publication.

Nul et inopérant le 10/12/2023

Date : 10/12/2023

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24693_MARTIN.pdf**
(.pdf, 152,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**